



Rejoignez la Réserve Citoyenne de la Ville !

AKTUALITÄT

DEMOKRATIE

Donnerstag, 16. mai 2024

Rejoignez la Réserve Citoyenne de la Ville !

Envie de vous impliquer dans votre commune et de donner de votre temps pour une cause qui vous tient à cœur ? Intégrez la Réserve Citoyenne ! Son objectif ? Travailler pour le lien intergénérationnel, l'organisation d'événements marquants et le soutien aux plus fragiles. Découvrez tout ce qu'il faut savoir pour candidater.



De quoi s'agit-il ?

La Réserve Citoyenne permet à ceux qui le souhaitent de s'investir pour le bien-être de leurs concitoyens et de participer à des missions locales solidaires, environnementales, sportives, culturelles, intergénérationnelles.

Les missions sont variées et consistent, par exemple, à assurer :

- le soutien et l'assistance à la population (plan canicule, plan neige...),
- des services rendus aux personnes vulnérables (cours, aide informatique...),
- les collectes ou distributions pour réduire les inégalités (vêtements, livres, jouets...),
- la protection de l'environnement : opérations Ville Propre...
- et toute autre mission venant prolonger l'action du service public !

Qui peut candidater ?

Toute personne majeure résidant sur la commune ou y exerçant une activité professionnelle régulière souhaitant s'investir sur des missions d'entraide. Ne pas avoir de condamnation inscrite au bulletin n°3 du casier judiciaire.

Comment s'inscrire ?

Complétez le [dossier de candidature en ligne ici](#).

Il faut savoir que :

- chaque candidature est étudiée par un jury
- L'engagement, sur la base du volontariat, est de deux ans, renouvelable

Consultez le [règlement interieur ici](#).

Questions / réponses

Faut-il avoir des compétences particulières ?

Non, seulement avoir l'envie d'aider. Aucune expertise spécifique n'est requise, car il ne s'agit en aucun cas de se substituer au personnel municipal. Toutefois, dans le cadre de la procédure de candidature, un entretien individuel permet d'identifier les compétences et intérêts du réserviste.

Les missions sont-elles rémunérées ?

Comme tout engagement bénévole, ce volontariat se fait sans contrepartie financière. Cependant, les réservistes citoyens bénéficieront du statut juridique de collaborateur occasionnel du service public leur permettant d'être couverts par l'assurance responsabilité civile de la commune. Ils pourront également bénéficier de formations, comme celle des premiers secours par exemple.

A quelle fréquence intervient le volontaire ?

Tout dépend de l'action à mener. S'il s'agit d'une situation d'urgence de type grand froid, neige, plan canicule... les volontaires seront sollicités dans de brefs délais. S'il s'agit d'être mobilisés pour un événement, ils seront prévenus bien en amont.

Comment identifier la Réserve Citoyenne ?

Tous les volontaires seront identifiés par des équipements logotés Réserve Citoyenne de Volizy-Villacoublay. La liste des bénévoles sera consultable sur le site de la ville.